



Club-discothèque privé

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 22 novembre 2007

Je me réjouissais de retourner en discothèque au 1er janvier 2007, en me disant que, pour la plupart, elles appliqueraient sûrement la nouvelle loi. Cependant, mon voisin m'affirme que plusieurs discothèques vont se constituer en clubs privés avec carte de membre à tarif modique pour pouvoir laisser les adhérents continuer à fumer. Cela me paraît très étonnant !! Merci pour votre réponse, que j'espère rassurante !

Réponse :

Il s'agit d'une fausse bonne ou d'une vraie mauvaise interprétation des textes qui ne permettront pas de créer ou de transformer des établissements de loisir dans le seul objectif de leur permettre de transgresser le décret qui entrera en vigueur le 1er janvier 2008.

Les syndicats professionnels tiennent d'ailleurs un discours très clair à ce sujet.